

Construction de logements Résultats à fin mars 2016

Logements autorisés

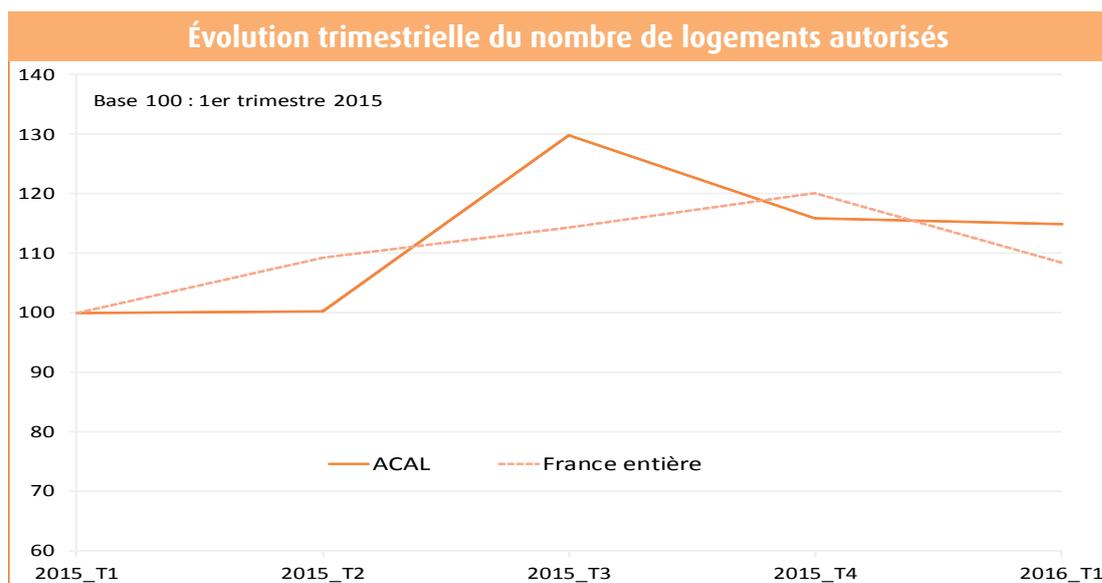
D'avril 2015 à mars 2016, le nombre de logements autorisés s'élève pour la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine à 22 100, en repli de 9 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette baisse était de 16 % à fin décembre 2015. Au niveau national, les autorisations de construction affichent une nette progression (+8 %).

Au niveau départemental, l'Aube et le Bas-Rhin affichent les plus fortes baisses, avec respectivement -30 % et -22 % par rapport au cumul annuel à fin mars 2015. À l'inverse, la Moselle connaît une nette augmentation des autorisations de construction (+14 %).

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Avr 15 à Mar 16)	N/N-1 (%)**
Ardennes	550	3
Aube	730	-30
Marne	2 250	2
Haute-Marne	240	2
Meurthe-et-Moselle	2 210	1
Meuse	270	-11
Moselle	4 690	14
Bas-Rhin	7 320	-22
Haut-Rhin	3 080	-10
Vosges	780	-6
Région ACAL	22 100	-9
France entière	393 700	8

Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2016

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2016

Logements commencés

A fin mars 2016, les mises en chantiers cumulées sur les douze mois antérieurs s'élèvent à 20 900 logements, soit une baisse de 8 % par rapport au cumul des douze mois précédents. La diminution pour les logements commencés est similaire à celle observée pour les autorisés. L'évolution France entière est positive: +3 %.

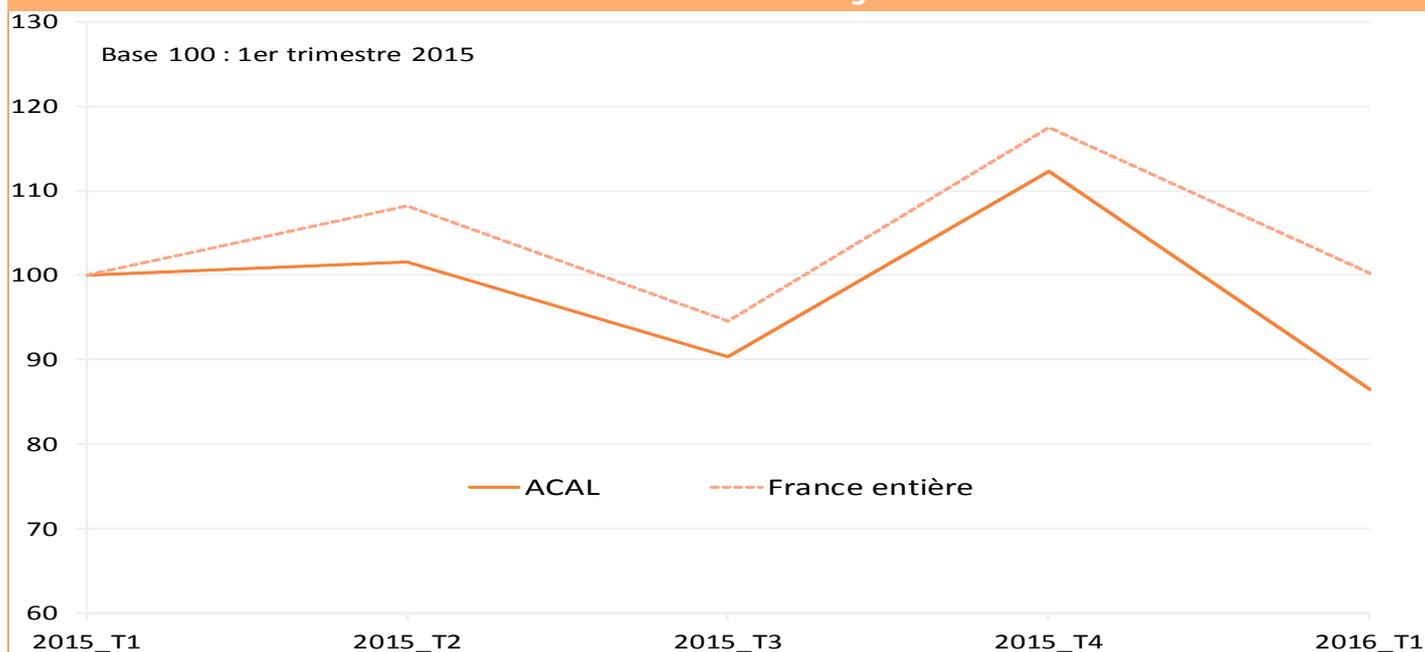
A l'échelle des départements de la région, les Ardennes, l'Aube et les Vosges affichent les plus fortes baisses de mises en chantier, avec respectivement -51 %, -24 % et -23 %. Les départements de la Meuse et de la Haute-Marne suivent avec des diminutions de -19% et -18%. Seule la Marne connaît une augmentation des constructions par rapport à la même période de l'année précédente (+9 %).

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Avr 15 à Mar 16)	N/N-1 (%)*
Ardennes	410	-51
Aube	1 000	-24
Marne	2 320	9
Haute-Marne	260	-18
Meurthe-et-Moselle	2 110	-1
Meuse	270	-19
Moselle	3 880	-8
Bas-Rhin	7 230	-8
Haut-Rhin	2 750	-2
Vosges	680	-23
Région ACAL	20 900	-8
France entière	353 200	3

Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2016

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution trimestrielle du nombre de logements commencés



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2016

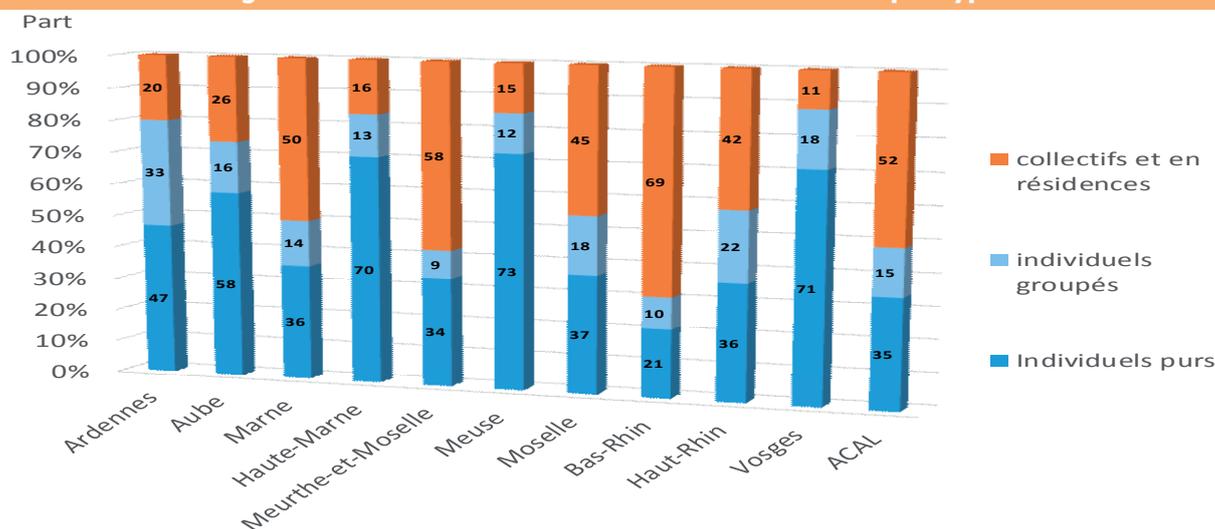
Type de logements

La baisse des autorisations de construction est exclusivement portée par la chute des autorisations des logements collectifs et en résidence (-20 %). Par contre la diminution des logements commencés est due à la conjugaison des baisses des mises en chantiers de logements individuels groupés (-9 %) et des logements collectifs et en résidences (-12 %).

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Avr 15 à Mar 16)	N/N-1 (%)*	
		ACAL	France entière
Logements autorisés	22 100	-9	8
individuels	10 800	7	3
individuels purs	7 600	5	2
individuels groupés	3 300	11	3
collectifs et en résidence	11 300	-20	11
Logements commencés	20 900	-8	3
individuels	9 100	-2	-1
individuels purs	6 800	0	-1
individuels groupés	2 400	-9	-1
collectifs et en résidences	11 800	-12	6

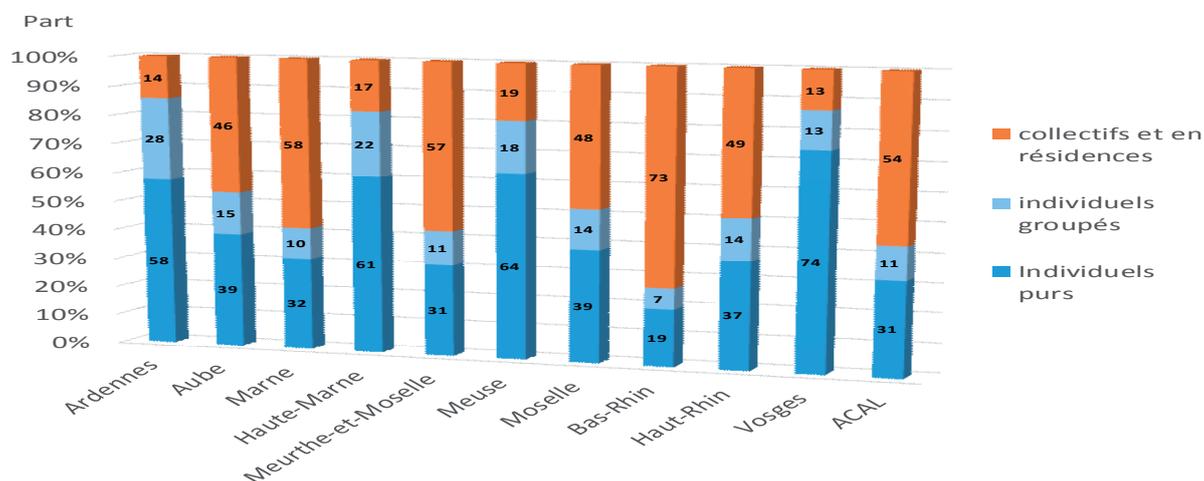
Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2016
 *: douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2016

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2016

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SoeS :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en

résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed MEKKI
Odile SCHOELLEN

Service connaissance
et développement
durable

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
Service connaissance et développement durable

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
57071 METZ Cedex 03

Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Directeur de la publication : Emmanuelle GAY
Rédacteur en chef : Odile SCHOELLEN
Mise en page : DREAL ACAL
ISSN : en cours